

Canton d'Agon-Coutainville

Commune d'Agon-Coutainville

Le Maire d'Agon-Coutainville ;

VU l'état des terrains de rugby et de football de la commune d'Agon-Coutainville ;

VU les conditions météorologiques de ces derniers jours et à venir ;

AR R E T E

ARTICLE 1er : Aucun entrainement ni match ni compétition n'est autorisé sur les terrains de rugby et de football de la commune d'Agon-Coutainville du jeudi 30 janvier 2025 jusqu'au lundi 3 février 2025.

ARTICLE 2 : La Secrétaire Générale, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Garde Municipal, le Président du F.C.A.C et le Président du R.C.P.C sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

A Agon-Coutainville, le 30 janvier 2025

Le Maire,

Christian DUTERTRE

